



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° : 6.1.6

Objet : Fermeture temporaire du Stade municipal et du City Stade situés au 16 rue Charpentier à Bourg-la-Reine, ainsi que du City Foot situé au 8 avenue de Montrouge à Bourg-la-Reine.

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2112-2 ;

CONSIDÉRANT que les conditions climatiques, et notamment les températures négatives du moment, rendent dangereux l'accès au stade et la pratique de toutes activités sportives sur les équipements extérieurs ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes ayant accès au stade, il convient de procéder à la fermeture temporaire de cet établissement au public ;

ARRÊTE :

Article 1 : À compter de l'accomplissement des formalités nécessaires à l'acquisition du caractère exécutoire du présent arrêté, le Stade municipal et le City Stade situés au 16 rue Charpentier à Bourg-la-Reine ainsi que le City Foot situé au 8 avenue de Montrouge à Bourg-la-Reine sont temporairement fermés au public. Leur réouverture est prévue le dimanche 24 novembre 2024, sauf en cas de persistance des intempéries.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Commissariat d'Antony
- Les Agents de la Police Municipale de Bourg-la-Reine :
- La Préfecture des Hauts-de-Seine,

Bourg-la-Reine, le 22 novembre 2024



Le Maire,

Patrick DONATH